



Recours possible après jugement?

Par nassy

Bonjour

Je fais actuellement l'objet d'une procédure d'expulsion d'un logement social, celle ci a été jugée début Janvier et je n'ai malheureusement pas pu m'y rendre, à cause de mes horaires de travail. Tout échanges avec le bailleur est infructueux. j'ai déjà effectué de nombreux versements afin d'apurer la dette. J'ai reçu par voie postale ordinaire le compte rendu du jugement en date du 10 mars qui dit que nous seront expulsés, mais pas encore eu le commandement de quitter les lieux...

Ma question aujourd'hui est : Avons nous une possibilité de recours ?

est ce qu'il existe une façon d'éviter cette expulsion ou au moins la retarder le temps de retrouver un logement adapté...Ma fille passant le BAC dans 3 mois j'aimerais lui éviter un stress supplémentaire.